

Formation SST : Sauveteur Secouriste du Travail - Formation initiale

Santé - Sécurité au travail - 2026

La formation en résumé

Le SST ou Sauveteur Secouriste du Travail est un salarié de l'entreprise dont le rôle consiste à porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et d'être un acteur de la prévention de la sécurité et de la santé au travail dans l'entreprise.

Il est recommandé, quel que soit le nombre de salariés d'une entreprise, d'avoir au moins 1 SST sur chaque site/établissement. Idéalement, c'est effectif de 10 à 15 % de salariés SST qui est le pourcentage optimum recommandé par l'INRS.

Cette formation respecte les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). Elle est conforme au programme élaboré par l'INRS et est dispensée par un formateur habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) et agréé par l'INRS. Une attestation réglementaire spécifique est remise à chaque participant à l'issue de la formation, dès lors que l'évaluation des compétences acquises le permettra. Le recyclage doit se faire dans une période inférieure ou égale à 24 mois.

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant doit pouvoir :

- Adopter une posture de préventeur dans son entreprise
- Etre capable d'exécuter les gestes de secours destinés à protéger la victime et les témoins sans se mettre en danger
- Alerter les secours d'urgence adaptés et empêcher l'aggravation de l'état de la victime

Principaux objectifs de la formation initiale :

- Exécuter les gestes de secours lors d'un accident du travail
- Protéger la victime et les témoins tout en préservant sa propre sécurité
- Faire alerter les secours en respectant l'organisation de l'entreprise
- Empêcher l'aggravation des blessures de la victime en attendant l'arrivée des secours d'urgence
- Participer à la mise en oeuvre, à la promotion et à l'amélioration de la prévention des accidents du travail dans son entreprise

Participants :

Toutes personnes SST en entreprise/organisation :

- Tous les salariés des entreprises du secteur privé ou public
- Toute personne de l'entreprise désignée par le chef d'établissement pour prendre en charge une victime en cas d'accident du travail dans l'entreprise (dans l'attente de l'arrivée des secours)

La périodicité d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois.

Conformément aux directives de l'INRS, chaque session de formation compte 4 participants minimum et 10 participants maximum. Aucun distanciel autorisé.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

360 €

(non assujetti à la TVA)



14 heures



2 jours



Best of



Mises en situation

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 29/01, 30/01
- 04/06, 05/06
- 21/09, 22/09
- 30/03, 31/03
- 02/07, 03/07
- 26/11, 27/11

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 09/03, 10/03
- 01/06, 02/06
- 28/09, 29/09

Roanne - 04 77 44 54 69

- 30/03, 31/03
- 29/06, 30/06
- 23/11, 24/11

Le contenu

Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise

Panorama des différents acteurs de la prévention en santé et sécurité au travail, des services de secours internes et externes à l'entreprise

Sensibilisation à la prévention des risques professionnels (principes généraux de prévention)

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail

Connaître les grandes familles de risques professionnels

Cadre juridique de l'intervention du SST

Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention de SST

Protéger

Etre capable de mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident en réalisant une protection adaptée

Examiner

- Etre capable d'examiner la personne victime d'un accident et de déterminer le résultat à atteindre
- La victime saigne-t-elle abondamment ? S'étouffe-t-elle ? Répond-elle ? Respire-t-elle ?

Faire alerter ou alerter

Etre capable d'alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires

Secourir

Etre capable d'effectuer les gestes de secours correspondant au résultat à atteindre:

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaises
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Epreuves certificatives individuelles en fin de formation: savoirs, savoir-être et savoir-faire

- Epreuves certificatives individuelles en fin de formation
- En cas d'échec à l'évaluation des compétences, l'attestation ne pourra être remise

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 4 à 10 participants maximum.

Formation animée par un de nos formateurs experts de son domaine et sélectionné selon un processus qualité certifié. Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « [Agir et Apprendre](#) ». Parcours du formateur disponible sur simple demande.

Suivi et évaluation de la formation :

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

